



Recueil des règlements

Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental (LASEP)

version du 17 juin 2021

La Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental, intitulée dans la suite de ce texte LASEP, organise au cours de l'année scolaire des manifestations sportives à caractère compétitif et d'autres à caractère « de promotion » pour offrir aux enfants de l'enseignement fondamental du Grand-Duché de Luxembourg l'occasion d'évoluer au plan périscolaire dans le domaine « Psychomotricité, expression corporelle, sports et santé » du plan d'études. Ce plan d'études a été fixé pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental par le règlement grand-ducal du 11 août 2011.

Le présent document représente un recueil de tous les règlements en vigueur pour les manifestations organisées au cours de l'année scolaire.

Sommaire

1.	Manifestations sportives à caractère compétitif	2
1.1	Règlement général	2
1.2	Cross National	4
1.3	Fête de Basketball	6
1.4	Fête de Handball	8
1.5	Fête de Tennis de Table	10
1.6	Football Indoor – Championnat	12
1.7	Football Outdoor – Championnat	14
1.8	Fun-Athletics	16
1.9	Schwammfest	19
1.10	Ausdauerlaf	20
2.	Manifestations sportives à caractère « de promotion »	21
2.1	Dispositions générales	21
2.2	Dispositions spécifiques	21

1. Manifestations sportives à caractère compétitif

1.1 Règlement général

a. Objectif et public cible

La LASEP organise au cours de l'année scolaire des manifestations sportives compétitives dans différentes disciplines sportives pour offrir aux enfants des quatre cycles de l'enseignement fondamental du Grand-Duché de Luxembourg l'occasion d'évoluer notamment dans le domaine de compétences « Jeux sportifs » du plan d'études fixé par le règlement grand-ducal du 11 août 2011.

Ainsi, ces enfants auront l'occasion d'apprendre à respecter les règles du jeu convenues, de jouer avec fair-play, de vivre une aventure collective, de gérer les émotions suscitées par une victoire ou une défaite et de vivre des situations de réussite et de succès.

Les enfants participent aux manifestations LASEP dans différentes catégories d'âge selon leur année de naissance et selon le système d'« année rectifiée ». Ce système prévoit qu'un enfant né entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre d'une année appartient à la catégorie d'âge de l'année de naissance suivante.

Le tableau ci-dessous montre les classes d'âge pour l'année scolaire **2023/2024**.

<i>Catégories selon « année rectifiée »</i>	
Poussins 1 (P)	2020
Poussins 2 (P)	2018-2019
Poussins 3 (P)	2016-2017
Débutants (D)	2014-2015
Scolaires (S)	2012-2013
Minimes (M)	2009-2011

b. Équipes

Les enfants doivent être licenciés au moment de la date d'inscription pour pouvoir participer à la manifestation. Pour les manifestations auxquelles les enfants participent en équipes, les règles de composition suivantes sont à appliquer :

- Une équipe mixte doit toujours être composée d'au moins deux sportifs de chaque sexe.
- Une équipe scolaires est composée de scolaires avec au plus 2 débutants et au plus 2 minimes. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Un seul minime par atelier peut participer à la compétition.
- Une équipe débutants est composée de débutants avec au plus 2 poussins. Ni minime ni scolaire ne peuvent faire partie d'une équipe débutants.
- Une équipe open est composée de garçons et de filles des catégories d'âge suivantes : minimes, scolaires, débutants. Au plus deux minimes sont admis. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Un seul minime peut participer par atelier. Les poussins ne peuvent pas faire partie d'une équipe open.

- Une équipe filles est composée de joueuses des catégories d'âge suivantes : minimes, scolaires, débutants. Au plus 2 minimes sont acceptés. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Un seul minime peut participer par atelier. Les poussins ne peuvent pas faire partie d'une équipe filles.

c. Organisation et déroulement

- Tous les sportifs doivent obligatoirement être licenciés auprès de la LASEP au moment de la date limite d'inscription pour la compétition en question (licence validée par le secrétaire général).
- Un secrétariat est ouvert 30 minutes avant chaque compétition pour vérifier la fiche d'inscription de chaque équipe. Avant le début des épreuves, les dirigeants de chaque association sportive doivent apporter une copie de la licence collective actualisée et validée au préalable par le secrétaire général et la remettre dûment remplie.
- Les équipes sont tenues d'arriver à temps pour ne pas retarder le début de la manifestation. Les compétitions commencent à l'heure annoncée. Pour des raisons d'organisation, les responsables ne peuvent pas attendre l'arrivée des associations sportives en retard. Forfait est déclaré lorsqu'une association sportive arrive après le début de son épreuve. Les résultats de chaque épreuve à laquelle l'association sportive a participé sont pris en compte pour le classement final.
- Les enfants ainsi que les dirigeants doivent porter une tenue de sport et des chaussures de sport propres et adaptées pour les salles de sport. Il est préférable que les équipes portent des maillots de leur AS pour bien les distinguer lors des matches.
- Chaque équipe inscrite est encadrée par un dirigeant responsable.

d. Règlement

Le fair-play est primordial lors de chaque manifestation sportive. En principe, tout membre de l'équipe doit entrer en jeu lors de chaque match.

Équipe « Hors concours »

Toute équipe ne répondant pas aux critères du règlement peut participer hors concours à une compétition. Toute équipe composée de sportifs de plusieurs associations sportives différentes est également classée hors concours.

Cas non prévus : prise de décision par le jury

Tout cas non prévu par le règlement est tranché par le jury en charge du bon déroulement de la manifestation sportive. Ce jury se compose du responsable de la CTS, du ou des responsable(s) de la discipline sportive en question, des arbitres ainsi que d'un membre du secrétariat général de la LASEP.

Annulation d'une manifestation sportive

Une manifestation sportive de la LASEP peut être annulée le jour même de la manifestation pour cause d'intempéries ou pour d'autres raisons non prévisibles. L'annulation est communiquée aux secrétaires et aux dirigeants responsables avant 10.00 heures.

1.2 Cross National

a. Objectif et public cible

La LASEP organise le Cross National afin d'initier les enfants à l'athlétisme et plus précisément à la course à pied « cross-country ». Cette manifestation est organisée pour toutes les catégories d'âge.

b. Organisation et déroulement

- Les coureurs de chaque catégorie sont obligés de participer à un échauffement qui est annoncé par microphone quelques minutes avant le départ.
- À 15.00 heures, l'initiation au cross pour les enfants du cycle 1 commence (distance 500 m, avec dossard, mais sans classement ; une liste de tous les participants sera publiée par ordre alphabétique sur notre site).
- À la fin de cette initiation, la première course débute.
- Après l'arrivée de tous les coureurs d'une course, la course suivante débute.
- Après leur épreuve respective, les enfants peuvent participer à des ateliers sportifs et ludiques.

c. Règlement

Chaussures

Le port de chaussures à pointes (« spikes ») est interdit.

Accompagnement lors de la course

Aucun coureur ne peut se faire accompagner au circuit de la course.

Courses et distances

Pour chaque catégorie d'âge (selon l'année rectifiée), il y a une course mixte pour garçons et filles. Le tableau suivant regroupe toutes les courses organisées et les distances respectives :

<i>Course</i>	<i>Distance (approximative)</i>
Initiation	500 mètres
Course 1	750 mètres
Course 2	750 mètres
Course 3	1000 mètres
Course 4	1000 mètres
Course 5	1000 mètres
Course 6	1000 mètres
Course 7	1500 mètres

Dossards

Les coureurs portent des dossards personnels. Sur base des inscriptions reçues, le secrétaire général envoie ces dossards aux secrétaires des associations sportives au moins trois jours avant le cross.

Chaque dossard doit être marqué de l'année de naissance (année rectifiée) de l'enfant et d'un point en couleur conformément au tableau ci-dessous :

Initiation	mixte	Cycle 1	Blanc
Course 1	mixte		Rouge
Course 2	mixte		Bleu
Course 3	mixte		Vert
Course 4	mixte		Brun
Course 5	mixte		Jaune
Course 6	mixte		Mauve
Course 7	mixte		Orange

Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

1.3 Fête de Basketball

a. Objectif et public cible

La LASEP organise la Fête de Basketball afin de promouvoir ce sport d'équipe compétitif. Cette manifestation est organisée pour les équipes scolaires mixtes et les équipes débutants mixtes.

b. Équipes

- Au plus 24 équipes sont admises.
- Une équipe scolaire mixte est composée de 5 à 10 joueurs, dont au moins deux de chaque sexe. À cette équipe peuvent appartenir au plus 2 débutants et au plus 2 minimes. Un seul minime peut évoluer sur le terrain.
- Une équipe débutants mixte est composée de 5 à 10 joueurs, dont au moins deux de chaque sexe. À cette équipe peuvent appartenir au plus 2 poussins. Ni minime ni scolaire ne peuvent faire partie d'une équipe débutants.
- Chaque association sportive a le droit d'inscrire une équipe scolaire mixte et une équipe débutants mixte sous réserve des disponibilités. Elle a le droit d'inscrire des équipes scolaires mixtes supplémentaires et des équipes débutants mixtes supplémentaires, sous réserve des disponibilités.
- L'admission des équipes se fait suivant l'ordre des inscriptions auprès du secrétaire général de la LASEP.
- Si une association sportive inscrit deux ou plusieurs équipes dans une même catégorie, les joueurs ne sont plus interchangeable après la remise de la fiche d'inscription.
- En principe, 6 poules de 4 équipes sont organisées dont 2 réservées prioritairement aux équipes débutants mixtes et les 4 autres aux équipes scolaires mixtes.

c. Organisation et déroulement

- Le tournoi commence à 14.00 heures et se termine à 18.00 heures au plus tard.
- La durée des rencontres est adaptée au nombre d'équipes inscrites.
- Les équipes qui ne sont pas engagées dans un match doivent se rendre aux tribunes jusqu'au début de leur match suivant.

d. Règlement

Arbitrage

En principe, les rencontres sont arbitrées par des arbitres de la FLBB ou par défaut par des arbitres neutres et sans lien direct avec les associations sportives en cause.

Règles du jeu

5 joueurs, dont au moins un de chaque sexe, évoluent sur le terrain. Les matchs se jouent selon les règles de la FLBB, avec les précisions suivantes :

- Il n'y a pas de feuille de match et les fautes personnelles ne sont pas comptabilisées.
- L'arbitre peut, après un avertissement, expulser un joueur pour comportement antisportif.

- Il n'y a pas de retour en zone et le chrono n'est pas arrêté.
- Il n'y a pas de lancers à 3 points.
- La ligne des coups francs est avancée.

Classement

- Le classement se fait par addition des points obtenus de la manière suivante :

Match gagné	2 points
Match nul	1 point
Match perdu	0 point

- En cas d'égalité de points entre deux ou trois équipes après les qualifications, le résultat de la confrontation directe (« direkte Vergleich ») est pris en compte.
- En cas de nouvelle égalité, 5 membres de chaque équipe, désignés avant le début des lancers francs, lancent chacun un coup franc. Si, à ce moment-là, il n'y a pas encore d'équipe gagnante, les joueurs n'ayant pas encore exécuté de coup franc lancent en alternance jusqu'à ce qu'une décision s'impose.
- En cas d'égalité de points après les finales, les mêmes critères que pour les qualifications entrent en vigueur afin de départager les équipes et les classer aux trois premières places. En cas d'égalité à partir de la quatrième place, les équipes sont classées au même rang.

Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

1.4 Fête de Handball

a. Objectif et public cible

La LASEP organise la Fête de Handball afin de promouvoir ce sport d'équipe compétitif. Cette manifestation est organisée pour les équipes open et les équipes filles.

b. Équipes

- Au plus 25 équipes sont admises.
- Une équipe open est composée de 6 à 10 garçons et filles des catégories d'âge suivantes : minimes, scolaires, débutants. Au plus 2 minimes sont autorisés. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Les poussins ne peuvent pas faire partie d'une équipe open.
- Une équipe filles est composée de 6 à 10 joueuses des catégories d'âge suivantes : minimes, scolaires, débutants. Au plus 2 minimes sont acceptés. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Les poussins ne peuvent pas faire partie d'une équipe filles.
- Chaque association sportive a le droit d'inscrire une équipe open et une équipe filles sous réserve des disponibilités. Elle a le droit d'inscrire des équipes open supplémentaires et des équipes filles supplémentaires, sous réserve des disponibilités.
- L'admission des équipes se fait en fonction de l'ordre des inscriptions auprès du secrétaire général de la LASEP.
- Si une association sportive inscrit deux ou plusieurs équipes dans une même catégorie, les joueurs ne sont plus interchangeables après la remise de la fiche d'inscription. En principe, 5 poules de 5 équipes sont organisées dont 2 poules réservées prioritairement aux équipes filles et les 3 autres aux équipes open.

c. Organisation et déroulement

- Le tournoi commence à 14.00 heures et se termine à 18.00 heures au plus tard.
- La durée des rencontres et les dimensions des terrains sont adaptées au nombre d'équipes inscrites.
- Les équipes qui ne sont pas engagées dans un match peuvent participer à des ateliers d'entraînement proposés ou bien doivent se rendre aux tribunes jusqu'au début de leur match suivant.

d. Règlement

Arbitrage

En principe, les rencontres seront arbitrées par des arbitres de la FLH ou par défaut par des arbitres neutres et sans lien direct avec les associations sportives en cause.

Règles du jeu

6 joueurs, dont 1 gardien et 5 joueurs de champ, évoluent sur le terrain. Les matchs se jouent selon les règles de la FLH, avec les précisions suivantes :

- Chaque joueur de champ doit participer aux jeux d'attaque mais pas aux contre-attaques.

- Un joueur de champ peut remplacer le gardien en cas de besoin.
- Au début du match, le joueur effectuant la mise en jeu peut lancer le ballon dans n'importe quelle direction, mais doit le faire endéans les trois secondes qui suivent le coup de sifflet. Ce même joueur doit poser un pied sur le milieu de la ligne médiane jusqu'à ce qu'il ait lancé la balle.
- Les joueurs de l'équipe attaquante ne peuvent pas dépasser la ligne médiane avant le coup de sifflet de l'arbitre. Les joueurs adverses peuvent se trouver dans les deux moitiés de terrain tout en respectant un écart d'au moins 3 mètres par rapport au joueur effectuant la mise en jeu.
- Après un but, la mise en jeu est effectuée par le gardien.
- Pour fautes graves, l'arbitre peut selon la gravité sanctionner un joueur par :
 1. un avertissement (carton jaune)
 2. une expulsion de 2 minutes
 3. une troisième expulsion équivalente à une expulsion définitive pour le reste du match (carton rouge). L'équipe peut alors se compléter après 2 minutes.
 4. une expulsion immédiate et définitive pour le reste du match et du tournoi (carton rouge); l'équipe ne peut plus se compléter pour ce match, mais toutefois pour les matchs restants du tournoi. Le joueur exclu ne pourra plus participer au tournoi.

Classement

- Le classement se fait par addition des points obtenus de la manière suivante:

Match gagné	5 points
Match nul avec buts (1-1 ; 2-2 ; etc.)	3 points
Match nul sans buts (0-0)	2 points
Match perdu avec buts (3-5; 1-2; etc.)	1 point
Match perdu sans buts (0-1; 0-2; etc.)	0 point

- En cas d'égalité de points dans le classement final entrent en vigueur pour départager les équipes :
 - o le résultat de la confrontation directe
 - o la différence de buts (« Torverhältnis ») au classement général
 - o le total des buts marqués au classement général
 - o des séries de tirs de 7 mètres effectués par 3 membres de l'équipe désignés avant le début des tirs jusqu'à ce qu'une décision finale s'impose

Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

1.5 Fête de Tennis de Table

a. Objectif et public cible

La LASEP organise la Fête de Tennis de Table afin de promouvoir ce sport individuel compétitif. Cette manifestation est organisée sous forme d'un tournoi individuel pour 4 catégories (joueurs licenciés auprès de la FLTT ou initiés au tennis de table), à savoir :

- catégorie 1: scolaires/minimes – garçons
- catégorie 2: scolaires/minimes – filles
- catégorie 3: débutants – garçons
- catégorie 4: débutants - filles

b. Organisation et déroulement

- Chaque association sportive peut participer avec autant de joueurs/joueuses qu'elle désire. Sur la fiche d'inscription doivent figurer les noms des joueurs et joueuses, leur date de naissance, le numéro de la licence collective et la catégorie correspondante
- Le nombre total de participants aux catégories 1 à 4 est limité à 140 (sur 24 tables). Il faut cependant veiller à ce que les participants disposent des connaissances de base suivantes :
 - o service correct
 - o changement de service après 2 points
 - o attribution correcte des points lors de l'arbitrage
- Le tournoi commence à 14.00 heures, même si toutes les associations sportives inscrites ne sont pas encore présentes et se termine à 18.00 heures au plus tard.
- Pour la suite des rencontres, on considère l'ordre d'arrivée des participants et au premier tour, on évite si possible les rencontres entre joueurs de la même association sportive.
- Les participants de chaque catégorie sont placés en file indienne (bancs).
- Les 3 premiers de la file jouent le premier match à la table 1, les 3 suivants le deuxième match à la table 2 et ainsi de suite.
- Les deux premiers joueurs ainsi que l'arbitre de la première rencontre sont déterminés par tirage au sort.
- Quand toutes les tables sont occupées, les autres joueurs attendent leur tour (toujours en file).
- Dès qu'une table est disponible, les deux premiers joueurs de la file d'attente s'y rendent pour jouer leur match.
- L'arbitre d'un match terminé se rend derrière la file. Le gagnant du match le suit. Le perdant arbitre la rencontre suivante à la table à laquelle il vient de perdre.

c. Règlement

Arbitrage

- Les matchs sont arbitrés par les enfants licenciés LASEP.
- En principe, le juge-arbitre du tournoi est un arbitre national officiel de la FLTT ou par défaut un arbitre neutre et sans lien direct avec les associations sportives en cause.

Règles

Les règles de jeu de la FLTT sont appliquées.

Classement

- Un match se joue en 2 sets (pas de "belle") et 1 point est attribué pour chaque set. Le ou les points sont marqués par un responsable du tournoi sur la fiche personnelle de chaque participant. Chaque participant est responsable pour sa fiche tout au long du tournoi.
- Le participant ayant le plus de points est le vainqueur de la catégorie correspondante.
- Si deux ou plusieurs participants ont le même nombre de points, une finale (respectivement un tour final) est jouée entre eux.

Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

1.6 Football Indoor – Championnat

a. Objectif et public cible

La LASEP organise la manifestation « Football Indoor » afin de promouvoir ce sport d'équipe compétitif. La manifestation est organisée pour les équipes scolaires mixtes.

b. Équipes

- 16 équipes sont admises au tournoi au maximum.
- Une équipe scolaires mixte est composée de 5 à 10 joueurs scolaires, dont au moins 2 de chaque sexe. A cette équipe peuvent appartenir au plus 2 débutants, au plus 2 minimales. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Un seul minime peut participer par atelier.
- Chaque association sportive a le droit d'inscrire une équipe scolaires mixte sous réserve des disponibilités. Elle a également le droit d'inscrire des équipes scolaires mixtes supplémentaires, sous réserve des disponibilités.
- L'admission des équipes se fait en fonction de l'ordre des inscriptions auprès du secrétaire général de la LASEP.
- Si une association sportive inscrit deux ou plusieurs équipes, les joueurs ne sont plus interchangeables après la remise de la fiche d'inscription.

c. Organisation et déroulement

- Les matchs commencent à 14.00 heures et se terminent à 18.00 heures au plus tard.
- Un planning des matchs et des ateliers pour toutes les équipes est affiché.
- Les équipes qui ne jouent pas et qui ne participent pas à un atelier doivent se rendre aux tribunes, soit pour se reposer soit pour se préparer à l'activité suivante. Ils ne sont pas autorisés à rester près d'un atelier.
- La durée des matchs est de 8 minutes.
- Les matchs sont joués avec un ballon « Indoor Lowbound ».

d. Règlement

Arbitrage

En principe, les matchs sont dirigés par des arbitres de la FLF ou par défaut par des arbitres neutres et sans lien avec les associations sportives en cause.

Règles

Les règles suivantes sont appliquées:

- 5 joueurs, dont 1 gardien de but et 4 joueurs de champ, évoluent sur le terrain.
- Le coup franc peut être tiré directement dans la cage de but. Il n'y a pas de coup franc indirect.
- Si le gardien de but touche en dernier le ballon avant que ce dernier ne dépasse la ligne de base (« Goalau »), il y a un corner pour l'adversaire.
- Si un joueur joue le ballon contre le plafond, l'adversaire procède à une remise en jeu sur coup de pied, à la hauteur où le ballon a touché le plafond.
- Toute remise en jeu (« Aus ») est effectuée sur coup de pied. Elle ne peut pas entraîner directement un but.

- Le gardien de but doit effectuer la remise en jeu (« Goalaus ») avec la main, sans que le ballon ne dépasse la moitié du terrain.
- Si le gardien de but attrape un ballon avec les mains, il ne doit pas le tirer sur coup de pied en le gardant en mains.
- Si le gardien de but attrape un ballon avec la main à la suite d'une passe d'un coéquipier, l'adversaire exécute un coup franc direct à partir de la ligne des coups francs.
- Tous les coups francs sont tirés à partir de cette ligne.
- Le « tackling » est absolument défendu !
- En cas d'égalité à la fin d'un match de classement, il est procédé à 3 tirs de penalties.

Attribution des points pour le classement général

- Le classement se fait par addition des points obtenus de la manière suivante :

Match gagné	5 points
Match nul avec buts (1-1 ; 2-2 ; etc.)	3 points
Match nul sans buts (0-0)	2 points
Match perdu avec buts (3-5; 1-2; etc.)	1 point
Match perdu sans buts (0-1; 0-2; etc.)	0 point

- Les joueurs doivent participer à différents ateliers de football ; les résultats de ces ateliers comptent pour le classement final. Pour chaque atelier l'équipe avec la meilleure performance reçoit 16 points (ou le nombre de points égal au nombre d'équipes inscrites au championnat), l'équipe classée deuxième reçoit 15 points et ainsi de suite.

Classement final

- En cas d'égalité de points à la fin des éliminatoires, le classement se fait d'après :
 - o la différence de buts (« Torverhältnis »)
 - o le nombre de buts marqués
 - o les penalties : 3 penalties sont tirés par 3 joueurs différents de chaque équipe classée ex-aequo
- En principe, l'équipe gagnante a l'occasion de participer au tournoi de football « Street-Soccer-Balance » organisé annuellement dans la Grande Région.
- Si la même association sportive remporte le tournoi football-indoor LASEP pendant deux années de suite, l'association sportive classée deuxième est désignée pour participer au tournoi Streetsoccer.
- Si, pour une raison quelconque, l'équipe gagnante, respectivement celle classée deuxième, ne peut pas participer au tournoi, un autre participant est désigné selon l'ordre du classement final.

Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

1.7 Football Outdoor – Championnat

a. Objectif et public cible

La LASEP organise la manifestation Football Outdoor afin de promouvoir ce sport d'équipe compétitif. La manifestation est organisée pour les équipes open et les équipes filles.

b. Équipes

- Au plus 24 équipes open et 12 équipes filles sont admises au tournoi.
- Une équipe est composée d'un maximum de 10 joueurs.
- Une équipe open est composée de 7 à 10 joueurs des catégories d'âge suivantes : minimes, scolaires, débutants. Au plus deux minimes sont admis. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Les poussins ne peuvent pas faire partie d'une équipe open.
- Une équipe filles est composée de 7 à 10 joueuses des catégories d'âge suivantes : minimes, scolaires, débutants. Au plus deux minimes sont acceptés. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Les poussins ne peuvent pas faire partie d'une équipe filles.
- Chaque association sportive a le droit d'inscrire une équipe open et une équipe filles sous réserve des disponibilités. Elle a le droit d'inscrire des équipes open supplémentaires et des équipes filles supplémentaires, sous réserve des disponibilités.
- L'admission des équipes se fera en fonction de l'ordre des inscriptions auprès du secrétaire général de la LASEP.
- Si une association sportive inscrit deux ou plusieurs équipes dans une même catégorie, les joueurs ne sont plus interchangeables après la remise de la fiche d'inscription.

c. Organisation et déroulement

- Le tournoi commence à 14.00 heures et se termine à 18.00 heures au plus tard.
- La durée des matchs ainsi que les dimensions des terrains sont adaptées au nombre de participants inscrits.
- Les matchs sont disputés simultanément sur 6 terrains : en principe, 4 terrains sont réservés aux équipes open et 2 terrains aux équipes filles.
 - o Les matchs de la phase de groupe déterminent la poule dans laquelle les équipes jouent lors de la phase éliminatoire.
 - o La phase éliminatoire se compose des parties suivantes : huitièmes de finale, quarts de finale, demi-finales et finale.
 - o Les équipes éliminées durant la phase éliminatoire jouent des matchs de classement.
 - o Les matchs de la phase finale déterminent le classement final.
 - o Les matchs suivants sont affichés sur place.
 - o Aucune équipe n'est éliminée à la fin de la première phase.
 - o Les disponibilités sur place déterminent le nombre de matchs joués par les équipes. En principe, chaque équipe joue un maximum de matchs.
- La dimension des cages de but est de 5 x 2 mètres.
- Les matchs sont joués avec un ballon n°4 prévu pour la catégorie « poussins » selon le règlement de la FLF.

d. Règlement

Chaussures

- Le port de chaussures à crampons vissés est interdit.
- Le port de chaussures de football avec crampons en caoutchouc est autorisé.

Arbitrage

En principe, les matchs sont dirigés par des arbitres de la FLF ou par défaut par des arbitres neutres et sans lien direct avec les associations sportives en cause.

Règles

- 7 joueurs évoluent sur le terrain : 1 gardien de but et 6 joueurs de champ.
- Le règlement de la FLF pour la catégorie « poussins » avec notamment les règles du corner, de la remise en jeu, du coup franc et du hors-jeu (« Abseits ») est à respecter.
- En cas d'égalité à la fin des matchs de classement, il est procédé à 3 tirs de penalties.

Classement

- Le classement se fait par addition des points obtenus de la manière suivante :

Match gagné	5 points
Match nul avec buts (1-1 ; 2-2 ; etc.)	3 points
Match nul sans buts (0-0)	2 points
Match perdu avec buts (3-5; 1-2; etc.)	1 point
Match perdu sans buts (0-1; 0-2; etc.)	0 point

- En cas d'égalité de points à la fin des éliminatoires, le classement se fait d'après :
 - o la différence de buts (« Torverhältnis »)
 - o le nombre de buts marqués
 - o les penalties : 3 penalties sont tirés par 3 joueurs différents de chaque équipe classée ex-aequo

Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

1.8 Fun-Athletics

a. Objectif et public cible

La LASEP organise les manifestations Fun-Athletics afin de promouvoir l'athlétisme en tant que sport de compétition et de loisir. La manifestation est organisée pour les équipes débutants mixtes et scolaires mixtes.

b. Équipes

- Le nombre d'équipes par après-midi est limité à 30 avec en principe un maximum de 4 équipes par association sportive.
- Une association sportive ne peut participer qu'à une seule des deux dates prévues.
- Toute équipe ne respectant pas le nombre prévu de 6 à 10 athlètes par équipe (dont au moins 2 de chaque sexe) participe hors concours.
- Une équipe composée de jeunes athlètes issus de différentes associations sportives participe hors concours.
- Tous les élèves participent aux ateliers Promo-Fun ainsi qu'aux ateliers compétitifs.
- Durant une épreuve aucun changement dans la composition de l'équipe n'est permis, ni pour un premier ni pour un deuxième essai.
- Une équipe scolaires mixte est composée de 6 à 10 sportifs, dont au moins 2 de chaque sexe. À cette équipe peuvent appartenir au plus 2 débutants et au plus 2 minimes.
- Une équipe débutants mixte doit être composée de 6 à 10 sportifs, dont au moins 2 de chaque sexe. À cette équipe peuvent appartenir au plus 2 poussins. Ni minime ni scolaire ne peuvent faire partie d'une équipe débutants mixte.
- Si une association sportive inscrit deux ou plusieurs équipes dans une même catégorie, les joueurs ne sont plus interchangeables après la remise de la fiche d'inscription.

c. Organisation et déroulement

- Deux éditions de la manifestation ont lieu à des dates différentes.
- Les équipes arrivent à partir de 13.30 heures.
- La manifestation commence à 14.00 heures et se termine vers 17.15 heures.
- Un warm-up commun a lieu à 14.00 heures.
- Sur un total de 11 ateliers, il y a 6 ateliers compétitifs et 5 ateliers « Promo-Fun ».
- Les ateliers commencent à 14.15 heures.
- Les équipes sont réparties sur les différents ateliers et commencent simultanément.
- Chaque équipe doit participer à tous les ateliers. Le déroulement de chaque atelier compétitif est décrit dans le tableau ci-dessous.

Compétition	Déroulement
Sprint 20 m	<ul style="list-style-type: none">- Le temps est chronométré.- Chaque enfant court individuellement.
Saut en longueur	<ul style="list-style-type: none">- L'élan est limité à 10 mètres.- Chaque enfant doit essayer de sauter à partir de la zone d'impulsion dans une des zones de réception.
Saut en hauteur	<ul style="list-style-type: none">- L'impulsion à une jambe est obligatoire.

	<ul style="list-style-type: none"> - L'élan est limité à 8 mètres. - La hauteur de la barre à franchir est de 80 cm pour la catégorie « débutants » et de 90 cm pour les catégories « scolaires » et « minimes ».
Relais avec un médecine ball minimes 3kg scolaires 3kg débutants 2kg	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut atteindre une distance maximale entre le premier lanceur et le point où la balle du dernier lanceur touche le sol. - Le point d'impact du 1^{er}, 2^e, 3^e ... lanceur définit la position du prochain lanceur. - La balle doit être lancée à deux mains à partir de la poitrine. - Le poids de la balle est de 2 kg pour la catégorie « débutants » et de 3 kg pour les catégories « scolaires » et « minimes ».
Haies	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque enfant doit parcourir un relais de 6 haies.
Relais	<ul style="list-style-type: none"> - Les équipes sont placées dans des zones de départ déterminées par des tapis autour de la piste. - Après le départ commun, le premier coureur de chaque équipe réalise un tour de piste (200 m) et passe le témoin au deuxième coureur qui attend sur le tapis.

- Après 12 minutes, chaque équipe change d'atelier selon le principe de rotation. Les équipes disposent de 2 minutes pour changer d'atelier. Aucun changement d'atelier n'est permis avant la fin de ces 12 minutes, même si une équipe a terminé son atelier avant les délais.
- Les explications détaillées avec illustration des ateliers sont publiées dans le bulletin d'information officiel de la LASEP (BIO).
- La communication du classement final a lieu vers 17.15 heures.

d. Règlement

Règles

Le nombre d'essais par équipe et par atelier est défini à l'avance et communiqué sur place avant l'épreuve. Il ne fait pas l'objet de négociations sur place.

Classement

- Il y a un classement général pour les équipes scolaires mixtes et les équipes débutants mixtes lors de chacune des deux journées sportives.
- Le tableau ci-dessous décrit la façon d'obtenir le résultat de chaque équipe dans les différents ateliers.

Compétition	Évaluation
Sprint 20 m	Les 5 meilleurs temps réalisés par les athlètes de l'équipe (au plus 1 minime, au moins un de chaque sexe) sont additionnés.
Saut en longueur	- Des points sont attribués selon la distance entre la zone d'impulsion et la zone de réception atteinte. - Les 5 meilleurs résultats de l'équipe (au plus 1 minime, au moins un de chaque sexe) sont pris en compte et les points attribués sont additionnés.
Saut en hauteur	- Chaque athlète qui réussit son saut remporte au plus 1 point pour son équipe. - Les 5 sauts réussis par les athlètes de l'équipe (au plus 1 minime, au moins un de chaque sexe) sont pris en compte et les points attribués sont additionnés.
Relais avec un médecine ball	Les résultats de tous les membres de l'équipe sont pris en compte. La distance totale atteinte est divisée par le nombre de membres de l'équipe et le quotient ainsi obtenu est multiplié par 10.
Haies	Le temps total réalisé par les athlètes de l'équipe est divisé par le nombre de membres de l'équipe et le quotient ainsi obtenu est multiplié par 10.
Relais	10 tours de piste doivent être parcourus. Chaque membre de l'équipe parcourt au moins un tour. Si une équipe se compose de moins de 10 membres, le dirigeant désigne les membres qui parcourent un deuxième tour. Les minimes ne parcourent qu'un seul tour. Le temps total réalisé par l'équipe est chronométré. Les résultats du relais comptent 2 fois pour le classement final.

- Le vainqueur de chaque épreuve obtient 1 point, le deuxième 2 points, le troisième 3 points et ainsi de suite.
- La somme des points ainsi obtenus à la fin de chaque épreuve détermine le classement général.
- L'équipe avec le moindre total de points à la fin de toutes les épreuves remporte la victoire finale.

Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

1.9 Schwammfest

a. Objectif et public cible

La LASEP organise la manifestation « Schwammfest » afin de promouvoir la natation en tant que sport compétitif individuel. La manifestation est organisée pour les nageurs confirmés des catégories débutants, scolaires et minimes. Selon le règlement grand-ducal du 31 juillet 1990 chapitre 4. Art.16., un nageur confirmé sait parcourir sans aide et sans arrêt 100 mètres en eau profonde.

b. Organisation et déroulement

- Avant de prendre le départ, chaque nageur présente au chronométreur un formulaire de participation élaboré par le secrétaire général. Chaque nageur indique son nom, son association sportive et la course à laquelle il participe. Un nageur qui participe à plusieurs courses doit à chaque départ présenter un nouveau formulaire.
- Le premier départ a lieu à 14.30 heures.
- Les départs des courses individuelles dans trois styles de nage différents sont donnés dans l'ordre suivant :
 - o 2x25 m crawl garçons débutants, scolaires et minimes
 - o 2x25 m crawl filles débutants, scolaires et minimes
 - o 2x25 m brasse garçons débutants, scolaires et minimes
 - o 2x25 m brasse filles débutants, scolaires et minimes
 - o 2x25 m dos - crawl garçons débutants, scolaires et minimes
 - o 2x25 m dos - crawl filles débutants, scolaires et minimes
- Pour chaque style de nage, les courses sont chronométrées et résumées dans un classement un classement séparé pour nageurs licenciés FLNS et nageurs non-licenciés.
- Si pour une course individuelle, il y a plus de nageurs que de couloirs à disposition, une série supplémentaire est organisée. Dans ce cas, les 5 nageurs les mieux classés sont sélectionnés pour une course finale.

c. Règlement

Courses

- Après 25 mètres de course, le nageur doit toucher le bord du bassin lorsqu'il effectue son virage pour le retour.
- À l'arrivée, le nageur doit toucher le bord
 - o avec les deux mains simultanément pour la brasse.
 - o avec une main pour le crawl et le dos.
- Les trois premiers de chaque finale reçoivent une médaille.

Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

1.10 Ausdauerlaf

a. Objectif et public cible

La LASEP organise la manifestation «Ausdauerlaf» sous forme de deux volets :

- Une course avec classement afin d'initier les enfants à l'athlétisme et plus précisément à la course à fond en tant que sport compétitif individuel.
- Un jogging pour promouvoir la course à pied, ouvert à tout enfant licencié.

b. Organisation et déroulement

- Les coureurs sont obligés de participer à un échauffement à 14.45 heures.
- Le départ de la course avec classement est à 15.00 heures.
- Le départ du jogging est à 15.05 heures.

c. Règlement de la course : Conformément aux distances à respecter pour les différentes catégories d'âge du règlement de la FLA

Distance

La distance de la course avec classement et du jogging ne dépasse pas les 3 km.

Participants à la course avec classement

Tout enfant ayant l'âge* de 10 ans avant le 1^{er} septembre de l'année en cours peut participer à la course avec classement.

Classement

Un classement séparé est établi pour débutants filles, débutants garçons (en respect de l'âge minimum*), scolaires filles, scolaires garçons, minimes filles et minimes garçons.

Accompagnement lors de la course

Pendant la course avec classement ainsi que le jogging, les dirigeants/accompagnateurs peuvent accompagner les coureurs tout en respectant le FAIRPLAY.

Dossards

Le dossard obligatoire pour tout enfant participant à la course avec classement doit être porté visiblement sur la poitrine. Les dossards sont envoyés par le secrétaire général aux dirigeants responsables au moins trois jours avant la course, ceci sur base des inscriptions reçues.

Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

2. Manifestations sportives à caractère « de promotion »

2.1 Dispositions générales

a. Objectif et public cible

La LASEP organise au cours de l'année scolaire des manifestations sportives à caractère « de promotion » pour offrir aux enfants de l'enseignement fondamental du Grand-Duché de Luxembourg l'occasion d'apprendre à connaître de manière ludique et sans aucune compétition différentes disciplines sportives et formes de mouvements.

b. Équipes

- Avant le début des activités, les enfants de toutes les associations sportives sont répartis en groupes. Ces groupes se composent en principe de sportifs de plusieurs associations sportives différentes.
- Les dirigeants qui accompagnent les enfants d'une association sportive participent activement à l'encadrement des jeunes sportifs dans les différents ateliers.

c. Organisation et déroulement

Les équipes sont tenues d'arriver à temps pour ne pas retarder le début de la manifestation. Les enfants ainsi que les dirigeants doivent porter une tenue de sport et des chaussures de sport adéquates.

d. Règlement

Inscription à une manifestation

Tous les sportifs doivent obligatoirement être licenciés à la LASEP au moment de la manifestation (licence validée par le secrétaire général).

Annulation d'une manifestation sportive

Une manifestation sportive de la LASEP peut être annulée le jour même de la manifestation pour cause d'intempéries ou pour d'autres raisons non prévisibles. L'annulation est communiquée aux secrétaires et aux dirigeants responsables avant 10.00 heures.

2.2 Dispositions spécifiques

Les dispositions spécifiques pour chaque manifestation sportive à caractère « de promotion » sont adaptées annuellement aux besoins de l'organisation prévue. Les informations que les associations sportives nécessitent pour s'inscrire sont publiées à l'avance dans le bulletin d'information officiel de la LASEP (BIO).